

PERSONNE PUBLIQUE

Préfet de la région Guadeloupe
Secrétariat aux Affaires Régionales
Cellule Europe

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUE PARTICULIERES (CCTP)

Impact économique des fonds européens 2007-2013 en
Guadeloupe et dans les îles du Nord

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

17 janvier 2014, à 12h (heure locale du pouvoir adjudicateur)

Ce document contient 8 pages dont la présente.

Sommaire

Article 1. OBJET DU MARCHÉ	3
Article 2. CONTEXTE.....	3
Article 3. OBJECTIFS ET PERIMETRE DE L'ETUDE	3
Article 4. METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	3
Article 5. PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE DES INFRASTRUCTURES	4
Article 6. OUTIL A DISPOSITION	4
Article 7. DUREE DU MARCHÉ	5
Article 8. MONTANT DU MARCHÉ	5
Article 9. COMITE DE PILOTAGE DE L'ETUDE.....	5
Article 10. DOCUMENTS LIVRABLES	5
Article 11. LANGUES	6
Article 12. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES	6
Article 13. MODALITE DE PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES.....	6

Article 1. OBJET DU MARCHÉ

La Préfecture de la région Guadeloupe (Secrétariat général pour les affaires régionales / Cellule Europe), pouvoir adjudicateur, souhaite réaliser une étude mesurant les effets économiques des fonds européens et en particulier du FEDER en Guadeloupe pour la programmation 2007-2013.

Article 2. CONTEXTE

Ce projet d'étude est motivé par :

- L'importance quantitative des fonds européens déployés en Guadeloupe ;
- Le nombre d'infrastructures créées en Guadeloupe, pas toujours suffisamment valorisées comme ayant été financées par l'Union européenne ;
- La nécessité d'améliorer la connaissance de ces fonds et de leur impact par les populations qui en bénéficient ;
- La nécessité impulsée par la Commission européenne de concentration des crédits pour la programmation 2014-2020, qui implique d'avoir une vision claire et concrète sur les résultats des programmes antérieurs.

Article 3. OBJECTIFS ET PERIMETRE DE L'ETUDE

L'objectif principal de l'étude est de déterminer l'impact économique des crédits européens en Guadeloupe sur la période 2007-2013 avec un focus sur le FEDER. Elle ira donc au-delà de l'évaluation finale réglementaire et s'attachera à répondre à la question suivante : en quoi le FEDER a-t-il contribué à changer, à améliorer la situation du territoire régional depuis 2007 ?

L'étude ne se limitera pas à la Guadeloupe et inclura les territoires de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy dans son périmètre.

Article 4. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Il appartient aux soumissionnaires de proposer la méthodologie qui paraît la plus adaptée pour répondre aux objectifs du présent cahier des charges.

En tout état de cause, l'étude d'impact se basera sur des données quantitatives et qualitatives récoltées auprès des administrations concernées et au moyen d'enquêtes de terrain auprès des entreprises et de la population.

L'étude sera organisée en deux parties :

- La première partie adoptera une approche macroéconomique. Elle rappellera les grandes masses financières de l'ensemble des fonds européens hors coopération territoriale européenne (FEDER, FSE, FEADER, FEP) et évaluera son importance par rapport à l'investissement public. Elle précisera l'effet de levier créé par ces fonds, tant sur le financement privé que sur le financement public. Elle précisera la part de la valeur ajoutée créée en Guadeloupe grâce aux fonds européens. Elle s'attachera aussi à faire le bilan des coûts de gestion de ces fonds. Elle tentera, enfin, de mettre en lumière, le cas échéant, les effets d'aubaine ou d'éviction liés aux fonds européens.
- La seconde partie adoptera une approche microéconomique en se concentrant sur l'impact du seul FEDER sur les secteurs suivants : tourisme, artisanat, transports, télécommunications, environnement (déchets, eau, assainissement, protection de la biodiversité), PME, énergie, recherche-innovation, aménagements urbains,

Article 5. PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE DES INFRASTRUCTURES

L'étude abordera plus spécifiquement l'impact des fonds européens en Guadeloupe sur les infrastructures,

Une attention particulière sera portée à :

- Les effets économiques et sociaux directs et indirects de la réalisation de ces infrastructures,
- Les différents effets de leviers induits par la réalisation de ces projets (investissements publics et privés),
- Les éventuels effets pervers engendrés par ces projets, en particulier les effets d'aubaine et les effets d'éviction du capital,

Article 6. OUTIL A DISPOSITION

Le SGAR veillera à fournir toutes les informations et documentations dont il dispose au prestataire dès lors qu'elles seront nécessaires à la réalisation de l'étude et qu'elles ne seront pas de nature confidentielle.

Le SGAR facilitera l'obtention par le prestataire de toutes les informations nécessaires à la réalisation de l'étude auprès des administrations concernées.

Les documents d'évaluation réglementaire disponibles et communicables pour le programme cible seront également mis à la disposition du prestataire.

Article 7. DUREE DU MARCHE

Les soumissionnaires proposeront dans leur offre un calendrier prévisionnel pour réaliser l'étude, qui devra être achevée au plus tard 4 mois à compter de la décision d'attribution.

Article 8. MONTANT DU MARCHE

Le présent marché sera passé pour un montant maximum de 90 000 euros HT.

Article 9. COMITE DE PILOTAGE DE L'ETUDE

Le lancement, l'état d'avancement et les résultats de l'étude seront suivis par un comité de pilotage composé de représentants du SGAR, du conseil régional et du conseil général.

A titre indicatif, le planning devra prendre en compte au moins :

- une réunion de cadrage ;
- une réunion ayant pour ordre du jour la préversion finale du rapport ;
- une réunion de restitution au comité de pilotage.

Article 10. DOCUMENTS LIVRABLES

Les documents nécessaires pour les réunions du comité de pilotage devront être disponibles au mois 5 jours ouvrables avant ces réunions.

Les documents livrables doivent être fournis au SGAR par le prestataire contractant sous format papier en trois exemplaires ainsi qu'en format électronique modifiable.

Les documents livrables comprendront notamment :

- Une présentation de l'étude de quelques pages qui fournira une description de la mise en œuvre concrète de la méthodologie retenue :
- Un rapport intermédiaire présentant les premiers résultats, les difficultés rencontrées et ce qui peut être escompté,
- Un projet de rapport final abouti, servant de base de discussion à la dernière réunion du comité de pilotage,
- Un rapport final tenant compte des discussions, commentaires et demandes du dernier comité de pilotage. Ce rapport devra être validé par le comité de pilotage,
- Les présentations réalisées par le prestataire contractant à chacune des réunions du comité de pilotage,

- La remise aux services du SGAR de l'ensemble des données brutes et traitées sous format électronique exploitable.

Article 11. LANGUES

L'ensemble des documents livrables seront en français. Le rapport final sera lui-même en français. Il s'accompagnera d'une synthèse en français et en anglais de 5 ou 6 pages.

Article 12. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

L'offre sera appréciée en fonction des critères suivants :

- Valeur technique de l'offre (50%),
 - > Méthodologie (30%)
 - > Compréhension du contexte socio-économique (20%)
- Prix (20%),
- Respect du planning (15%),
- Compétences / référence sur ce type de marché (15%).

Après examen des offres proposées, le pouvoir adjudicateur retiendra le candidat ayant présenté les offres les plus intéressantes au regard des critères évoqués à l'article ci-dessus.

Article 13. MODALITE DE PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES

Les dossiers (candidature et offre) seront réceptionnés par pli recommandé ou par remise en main propre contre récépissé jusqu'au vendredi 17 janvier 2014 à 12h00 par la Cellule Europe du SGAR (adresse).

L'offre est à déposer à :

Préfecture de Guadeloupe
SGAR/Cellule Europe
Impasse Majoute
97100 Basse-Terre

Elle sera remise sur support papier et sur CD-ROM, dans une enveloppe fermée, portant la mention suivante :

« Offre pour le marché relatif à la réalisation d'une étude portant sur l'impact économique des fonds européens 2007-2013 en Guadeloupe et dans les îles du Nord.
NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

Préfecture de Guadeloupe
SGAR/Cellule Europe
Impasse Majoute
97100 BASSE-TERRE

La date limite de dépôt des offres est fixée au 17 janvier 2014, à 12h (heure locale).

Le délai minimum de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Annexe n°1: critère de jugement de la qualité de l'étude :

	Inacceptable	acceptable	bon	excellent
1. La satisfaction de la demande: l'étude traite-t-elle de façon adéquate les demandes d'information formulées par les commanditaires et correspond-elle au cahier des charges?	☐	☐	☐	☐
2. La pertinence du champ: la raison d'être des programmes, leurs réalisations, leurs résultats et leurs impacts sont-ils étudiés dans leur totalité, y compris leurs interactions avec d'autres politiques et leurs conséquences imprévues?	☐	☐	☐	☐
3. L'adéquation de la méthodologie: la conception de l'étude est-elle adaptée et adéquate pour fournir les résultats nécessaires (avec leur limite de validité) pour répondre aux objectifs et problématiques	☐	☐	☐	☐

identifiés ?				
4. La fiabilité des données: les données primaires et secondaire collectées et sélectionnées sont-elles adaptées? Offrent-elles un degré suffisant de fiabilité par rapport à l'usage attendu?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. La solidité de l'analyse: l'analyse des informations quantitatives et qualitatives est-elle complète et adaptée afin de répondre correctement au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. La crédibilité des résultats: les résultats découlent-ils logiquement et sont-ils justifiés par l'analyse des données et par les interprétations basés sur des hypothèses explicatives présentées avec soin?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. L'impartialité des conclusions: les conclusions sont-elles justes, non biaisées par des considérations personnelles ou partisans, et sont-elles assez détaillées pour être concrètement mises en œuvre?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. La clarté du rapport: le rapport décrit-il le contexte et le but des programmes étudiés ainsi que leurs organisations et leurs résultats de façon telle que les informations fournies soient aisément compréhensibles?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compte tenu des contraintes contextuelles qui pèsent sur l'étude, le rapport est considéré comme:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>